

La Chapelle - Janson

Bulletin municipal N°67 - JUIN 2023

Bonnes Vacances



Sommaire



	PAGES
Editorial	3
Vie communale	4-19
Enfance	20-25
Associations	26 à 35
Urbanisme	36
Congés d'été et nouvelles activités	37
État-civil	38
Numéros utiles	39
Canicule	40



Mairie

1, rue de Cimette

35133 La Chapelle-Janson

Tél. 02 99 95 20 92

Mail : mairie@lachapellejanson.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi,

Jeudi et vendredi matin 8 h 30 – 12 h 00

Mercredi après-midi 13 h 30 – 17 h 30

Samedi matin 8 h 30 – 11 h 00

Permanences

M. le Maire :

06 12 54 87 12

Du lundi au vendredi de 11 h à 12 h

Le samedi matin ou sur rendez-vous.

Adjoints :

possibilité de contacter par téléphone :

Gérard BUSSON 02 99 95 22 88

Chantal HUBERT 02 99 95 21 35

Michel PEUDENIER 02 99 95 23 28



Ce bulletin a été réalisé par :

M. le Maire et La Commission d'information – Le Personnel Communal

Imprimeur : Imprimerie GARLAN – 02 99 99 53 06 - Fougères



LE MOT DU MAIRE

Chères Jansonnaises, chers Jansonnais,

Depuis déjà quelques années, il est constaté une progression de la violence entraînant parfois des dommages corporels et très souvent des dégâts matériels importants. Il est également constaté que les élus ne sont pas épargnés et que dans certains cas sont amenés à faire face à des menaces et insultes. L'Association des Maires de France se mobilise depuis de nombreux mois sur la recrudescence des incivilités et l'inquiétante multiplication des agressions qu'elles soient physiques ou verbales. C'est la raison pour laquelle une loi a été votée en janvier dernier qui définit différentes mesures envers les auteurs d'actes malveillants.

Dans le même temps, à période de mi-mandat, les Maires sont interrogés par la presse afin de dresser un bilan de leur action. Il ressort différentes constatations telles que la difficulté de conduire des projets en raison de l'augmentation des coûts et des charges, l'individualisme et l'exigence qui s'amplifient, le traitement des dossiers souvent longs et de plus en plus complexe ...

Malgré ce contexte, le Conseil Municipal, soucieux de l'intérêt général, continue d'œuvrer pour l'aménagement et le développement de la commune afin de conforter et améliorer le bien vivre des habitants.

Les travaux de la mairie, de la salle associative, des sanitaires et des locaux annexes ont commencé à la fin du mois d'avril. Le projet d'aménagement de la rue de Cimette et de la route de la Pellerine se concrétise ainsi que les plans du lotissement de la Fromontière.

Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. A ce jour, nous n'avons pas connaissance du résultat. Le décompte définitif nous parviendra qu'en fin d'année. Il s'agit d'un élément important car les dotations de l'Etat pour le fonctionnement de notre commune sont principalement liées au critère population. Je remercie très sincèrement les agents recenseurs et le personnel administratif pour la qualité du travail réalisé pendant cette période qui a permis de mener à bien cette mission.



Les municipalités de Fleurigné et de La Chapelle-Janson travaillent sur le projet de regroupement en vue de créer une commune nouvelle. L'enquête près de la population a permis de définir le nom. La commune nouvelle portera le nom de « La Chapelle Fleurigné ». Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur ce projet.

Monsieur Joseph AZÉ nous a quitté le 26 mai dernier, il a été maire de 1974 à 1999. Pendant 25 ans, il a présidé la destinée de la commune, se préoccupant sans cesse du bien-être des uns et des autres. Au nom du conseil municipal et du personnel communal, j'adresse toute ma reconnaissance à sa famille.

Je vous souhaite de passer un agréable été et de bonnes vacances

Bien cordialement
Le Maire, Alain FORÊT





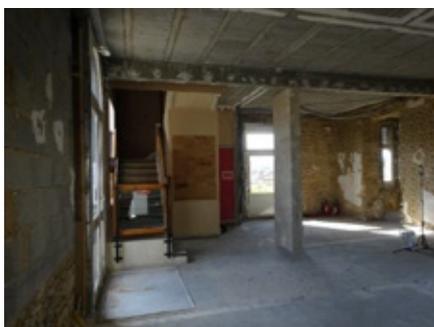
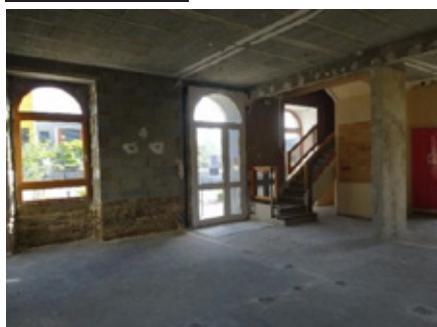
RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Afin de pouvoir démarrer les travaux de rénovation de la mairie, le personnel et des élus ont effectué le déménagement des dossiers et du mobilier. Un grand merci pour cette aide qui a permis d'effectuer ce transfert dans de bonnes conditions. Depuis le 20 avril, les services de la mairie se trouvent donc au 1 rue de Cimette. Ces locaux ne sont pas adaptés pour la célébration des mariages. Ils ont lieu à la salle de Grenouillet jusqu'en septembre 2024, au plus tard. Cela a nécessité l'accord du Procureur de la République.

Le déménagement de la mairie a eu lieu les 18 et 19 avril, et les travaux ont débuté le 24 avril par la démolition.

Voici quelques photos souvenirs.

MAINTENANT



APRÈS



ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET DES BÂTIMENTS ANNEXES et ETUDES

Le 13 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation de la mairie et des bâtiments annexes et le coût estimé de l'opération est de 1 003 200 € HT.

Après avis d'appel public à la concurrence, il a été relancé les lots 1, 13 et 16 infructueux.

Le Conseil Municipal après lecture du rapport d'analyse du cabinet d'architecte « TRICOT ARCHITECTURE », attribue les marchés de travaux des lots comme ci-après :



N° Lot	Dénomination	Entreprises retenues	Montant des lots HT
1	Déconstruction / Démolition / Désamiantage	CHEENNE	28 657.20 €
2	Terrassement / VRD	BOUPELOUP	65 551.90 €
3	Gros-Œuvre	GMRENOV JOYEUX	187 137.15 €
4	Charpente et bardage bois	LEGAULT MARSOLIER	43 782.38 €
5	Couverture	LEGAULT MARSOLIER	36 728.18 €
6	Étanchéité	LA FOUGERAISE D'ÉTANCHEITÉ	4 655,60 €
7	Serrurerie	LEPRIEUR	16 500.00 €
8	Menuiseries extérieures / Fermetures	RETE	71 000.00 €
9	Menuiseries Intérieures / Bardage composite	PELE	82 900.00 €
10	Sol parquet	MENUISERIE PELE	12 000.00 €
11	Plaques de plâtre / Isolation / Plafonds suspendus	BREL	102 961.65 €
12	Electricité	ICE	70 093.92 €
13	Chauffage	GALLE	147 070,00 €
14	Carrelage / faïence	JANVIER	37 939.32 €
15	Peinture / Revêtement de sol souple	MIKAEL HARTMANN	30 891.44 €
16	Panneaux photovoltaïques	SOLAIR 3 TECH	24 104.91 €
	Honoraires Maîtrise d'œuvre et études		97 855,00 €
	Études complémentaires		17 782,00 €
TOTAL			1 077 610,65 €

FINANCEMENT FONDS VERT : Une aide conséquente



Cérémonie des lauréats du Fonds Vert le lundi 3 avril au Ministère de La Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en présence de Mr Christophe BECHU Ministre et Mme Elisabeth BORNE, Première Ministre.



La réhabilitation de la mairie, de la salle associative et des bâtiments annexes consiste à mettre en valeur le bâtiment situé en cœur de bourg et améliorer son accessibilité et sa performance énergétique. Les travaux importants de rénovation visent à diminuer la consommation énergétique et proposer un meilleur confort des agents et des usagers de ces équipements.

Un audit énergétique a été réalisé par le cabinet THALEM ingénierie et l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères (A.L.E.)

L'accent est mis sur un système de chauffage et de ventilation économe, sur des matériaux bas carbone adaptés au bâti ancien et l'installation de panneaux photovoltaïques en auto-consommation collective. Afin de maîtriser au mieux la consommation d'énergie, un système de gestion centralisé sera mis en place. Le gain énergétique est estimé à 68 %.

Nous avons déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert » en date du 7 février 2023. Nous avons eu la grande satisfaction d'apprendre que notre dossier avait été retenu et qu'une subvention d'un montant de 525 000 € nous était attribuée.

La commune de La Chapelle-Janson a fait partie des 150 premiers lauréats du Fonds vert au niveau national et des 10 premiers de Bretagne et à ce titre, a été invitée au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Alain FORÊT, maire et Gérard BUSSON, 1^{er} adjoint en charge des bâtiments communaux, ont été reçus par Monsieur Christophe BECHU, ministre, à la présentation des premiers lauréats. Madame Elisabeth BORNE, première ministre a clôturé la cérémonie.



AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le projet d'aménagement de la rue de Cimette et de la route de la Pellerine est en cours de finalisation.

Afin de sécuriser l'ensemble des usagers, des trottoirs seront créés, les carrefours route de Fleurigné et les entrées des lotissements Bel Orient et le Chenot seront aménagés.

Les travaux réalisés devront permettre de réduire la vitesse des véhicules tout en permettant la circulation des camions et des engins agricoles.

Il était prévu l'aménagement de la rue de Cimette jusqu'à l'accès aux lotissements. Une étude complémentaire est en cours pour la partie allant jusqu'à l'entrée de l'agglomération.

Le coût estimatif permettra de définir l'importance des travaux qui seront effectués.

Ce projet sera présenté lors d'une réunion publique qui sera organisée dans quelques semaines

Le Conseil Municipal réfléchi à la mise en place de « priorité à droite » dans les différents carrefours du centre bourg.

LOTISSEMENT LA FROMONTIÈRE

Le conseil municipal a décidé de créer un nouveau lotissement sur les parcelles AC 23 et AC 126, route de Fougères. Une superficie d'environ 1 ha 40 qui sera répartie en 25 lots. Le nom de ce nouvel espace destiné à l'habitat est le lotissement de « La Fromontière ».

Il est rappelé que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein de budgets annexes afin de ne pas impacter l'économie du budget de la collectivité et la nécessité de connaître le coût final de l'opération. Par conséquent, cette opération fera l'objet d'un budget annexe assujetti à la T.V.A.

adaptée du code des marchés publics. Ce marché comprend les missions de base d'aménagement et deux prestations supplémentaires, lesquelles sont le permis d'aménager et le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

Le conseil municipal a décidé de retenir les bureaux d'études TECAM et Eaux et Débit, pour un montant de 25 575.00 € H.T. se décomposant pour la mission de base à 19 125.00 € H.T. et pour les prestations supplémentaires à 6 450.00 € H.T.

Vous trouverez ci-dessous l'esquisse de ce projet d'aménagement du lotissement et de son accès.

Lors de sa réunion du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, pour la création de ce lotissement communal, selon une procédure





ENERGIES RENOUVELABLES

Dans l'opération de rénovation de la mairie, une attention particulière a été portée sur la partie énergétique. Outre les matériaux performants d'isolation, il a été décidé d'y installer des panneaux photovoltaïques afin de réduire au maximum la facture d'énergie.

Dans la même perspective, des études sont effectuées sur d'autres bâtiments communaux tels que la salle Prélude. En fonction de la faisabilité, cela pourrait s'étendre à d'autres équipements. Pour ces projets, l'Agence Locale de l'Energie du pays de Fougères ainsi que le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine) ont été sollicités pour apporter les conseils et aides à la réalisation

Pour ce qui est de l'éolien, il est rappelé que le nouveau Plan Local d'Urbanisme apporte des précisions sur la présence de zones humides sur le secteur défini ainsi que sur le paysage. En effet, une crête a été identifiée sur la partie Est du territoire communal, marquant l'entrée dans l'entité paysagère des « hauteurs des Marches de Bretagne ».

L'ensemble de ces éléments a conduit le Conseil Municipal à émettre un avis défavorable au projet. Il n'est pas habilité à décider pour ce type de projet, cette compétence est du ressort de la Préfecture à qui appartient la décision. Par ailleurs, les terrains qui seraient concernés ne sont pas la propriété de la commune.

BUDGET

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général (assurances, énergie, administration, entretien bâtiments, matériels, fourniture cantine...)	282 700,00 €
Charges de personnel	240 900,00 €
Autres charges de gestion courante (participation écoles, subventions assos, contribution aux syndicats, voirie, indemnités élus...)	355 900,00 €
Atténuation de produits (dégrèvement taxes foncières jeunes agriculteurs)	6 000,00 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	73 870,89 €
Dotations provisions	476,00 €
Opérations d'ordre (amortissement voirie)	6 115,16 €
Virement à la section d'investissement	335 000,00 €
TOTAL	1 300 962,05 €
Recettes de fonctionnement	
Produits de services (concessions, redevance occupation domaine public, cantine)	65 100,00 €
Impôts et taxes	641 857,00 €
Dotations et participations	350 631,00 €
Autres produits gestion courante (locations immobilières)	128 100,00 €
Produits financiers	2 478,00 €
Résultat 2022 reporté	112 796,05 €
	1 300 962,05 €

Depuis, un document intitulé « Résumé Non-Technique Etude d'Impact » a été réceptionné et peut être consulté en mairie.

Par ailleurs, il est souhaité l'accélération des énergies renouvelables dites « EnR ». La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 définit des mesures réglementaires telles que la planification de leur déploiement, la simplification, la procédure, le partage de la valeur des projets avec les territoires.

Le conseil municipal considère que le dialogue reste une valeur essentielle et souhaite collaborer dans un climat constructif.

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UNE LAVERIE AUTOMATIQUE

Un projet d'installation d'une laverie automatique est en cours. D'une grande capacité de 9 à 20 kgs, avec sèche-linge adapté, cet équipement permet le lavage de pièces volumineuses. Cela constitue un nouveau service en faveur de la population.





INVESTISSEMENT

Les principales recettes	
Résultat excédentaire de fonctionnement	350 000,00 €
Fonds de compensation TVA	26 047,20 €
Taxe d'aménagement	10 530,03 €
Emprunt et subventions travaux mairie	994 190,00 €
Les principales dépenses	
Remboursement d'emprunt	195 328,00 €
Acquisitions de terrains (frais inclus)	38 000,00 €
Travaux bâtiments communaux	44 250,00 €
Travaux logements communaux	40 000,00 €
Travaux voirie	61 000,00 €
Matériels informatiques et autres	35 000,00 €
Aménagements du bourg	45 000,00 €
Réhabilitation de la mairie, salle associative et bâtiments annexes (sur 2023 et 2024)	1 270 000,00 €
Résidence séniors	13 000,00 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

➤ COMMUNE

Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 300 962.05 €	Recettes :	1 300 962.05 €
Section d'investissement :	Dépenses :	1 745 705.00 €	Recettes :	1 745 705.00 €

➤ LOTISSEMENT « LES COTEAUX III »

Section de fonctionnement :	Dépenses :	260 695.67 €	Recettes :	260 695.67 €
Section d'investissement :	Dépenses :	245 858.47 €	Recettes :	245 858.47 €

➤ LOTISSEMENT « LES ROTTES »

Section de fonctionnement :	Dépenses :	109 532.88 €	Recettes :	109 532.88 €
Section d'investissement :	Dépenses :	211 056.17 €	Recettes :	211 056.17 €

➤ LOTISSEMENT « LA FROMONTIERE »

Section de fonctionnement :	Dépenses :	60 005.00 €	Recettes :	60 005.00 €
Section d'investissement :	Dépenses :	60 000.00 €	Recettes :	60 000.00 €

Les taux d'imposition restent inchangés

IMPOTS	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière bâti *	891 300,00	36,27%	323 275,00
Taxe foncière non bâti	188 900,00	43,46%	82 096,00
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	27 251,00	18,15%	4 946,00
			410 317,00

* La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales. La commune reçoit désormais la partie départementale de la Taxe Foncière sur le Bâti. Donc la Taxe Foncière sur le Bâti de la commune de 16,37 % est cumulée à la Taxe Foncière sur le Bâti du département de 19,90 % soit un taux de 36,27 %, Dans la mesure où la partie de la taxe départementale sur le foncier bâti est inférieure à la taxe d'habitation que nous percevions précédemment, l'Etat nous verse une compensation de la différence soit pour 2023 : 70 773 €

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	PRODUITS
Taxe d'habitation	70 773,00
Taxe sur le foncier bâti	3 318,00
Taxe sur le foncier non bâti	10 094,00
Fougères Agglomération TPU	69 167,00
	153 352,00



PARTICIPATIONS AUX ÉCOLES

Ecole de Beaucé	6 645,79 €
Ecoles Privées de Fougères	4 213,22 €
Ecoles Publiques de Fougères	1 673,04 €
Ecoles Publiques de Lécousse	1 281,28 €
Ecole de Laignelet	3 683,48 €
Ecole de La Pellerine	1 000,00 €
RPI Luitré Dompierre La Selle en Luitré	2 564,00 €
OGEC Ecole La Chapelle Janson	30 000,00 €
OGEC Ecole Fleurigné	68 000,00 €
Total	119 060,81 €

Autres participations

Subvention à la commune de Fleurigné pour participation au ramassage scolaire	20 000,00 €
Participation fonctionnement ALSH	28 267,00 €
Association des Maires d'Ille et Vilaine	619,10 €
Association des Maires Ruraux	111,00 €
COS BREIZH Comité des Œuvres Sociales des Collectivités	1 845,00 €
FGDON (lutte contre les nuisibles)	165,00 €

Participations Syndicat de Voirie

Frais de travaux <i>Entretiens des voies communales et des chemins ruraux, frais de fonctionnement (eau et assainissement, carburants, électricité, entretien du matériel et bâtiments, assurances...)</i>	33 613,02 €
Frais de gestion <i>Rémunération du personnel, charges sociales, charges financières, télécommunication, dotations aux amortissements...</i>	63 084,45 €
Total	96 697,47 €
Investissements : <i>Ecluses rue de Nazareth, réseau eaux pluviales pour résidence Séniors, bi-pass à l'Angevinière, Tricouches à La Pommeraie et au Bois Hay, divers travaux</i>	40 367,73 €

SUBVENTION AU TITRE DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Afin de réduire la vitesse des véhicules pour sécuriser les piétons et les cyclistes, les nombreux déplacements d'enfants liés à l'école et aux activités sportives, un projet d'aménagement de la rue de Nazareth est envisagé.

Ces aménagements doivent répondre à de nombreuses normes. Nous devons, en outre, obtenir l'accord du Conseil Départemental étant donné qu'il s'agit d'une route départementale.

Dans un premier temps, une première écluse va être mise en place sur la partie située entre le petit terrain de sport et le parking avec rond-point.

Les travaux estimés à 4 135,00 € H.T. seront réalisés par le Syndicat de Voirie de Fougères Nord Elargi. A ce titre, nous avons sollicité une subvention au titre des amendes de police.



Par Carole B. Créations



REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A FOGÈRES AGGLOMÉRATION

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme suivante : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre y compris les combles et les caves.

Pour rappel, les dispositions de la taxe d'aménagement, notamment l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022 impose aux communes d'en reverser tout ou une partie à leur intercommunalité. Fougères Agglomération a délibéré et adopté le principe de reversement de 50% de la part communale de la taxe d'aménagement perçue dans les zones d'activités communautaires et notamment « Cimette 2 » pour la commune de La Chapelle-Janson, pour les exercices 2022 et 2023.

Aucun document d'urbanisme n'a été déposé pour la zone d'activités en 2022.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour la zone d'activités communautaire « Cimette 2 » de La Chapelle-Janson pour l'exercice 2023.

SUBVENTIONS 2022

Raid Humanitaire 4L Trophy	150,00 €
----------------------------	----------

SUBVENTION 2023

BENEFICIAIRES / SUBVENTIONS	2023
A.P.E.L. FLEURIGNE / LA CHAPELLE JANSON	954,00 €
A.P.E.L. FLEURIGNE CHAP JANSON (Classe découverte)	936,00 €
A.P.E.L. FLEURIGNE (Arbre de Noël)	348,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	665,00 €
GYM'RELAXE	250,00 €
CLUB DU SOURIRE	696,00 €
CYCLO CLUB LA CHAPELLE FLEURIGNE	137,00 €
LA GAULE JANSONNAISE	287,00 €
ACCA LA CHAPELLE JANSON	300,00 €
BOCAGE FOOTBALL CLUB	4 449,00 €
U.S.C.F. BADMINTON	500,00 €
LA JANSONNAISE	600,00 €
COMITE DEP.LIGUE NAT.C/CANCER	144,00 €
OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE	4 004,10 €
STE AGRICULTURE CANTON FOUGERES NORD	459,73 €
GROUPEMENT JEUNES BOCAGE FOUGERAIS GJBF	4 449,00 €
A.D.M.R. FOUGERES NORD	1 483,00 €
ASSOCIATION LES AMIS DU TIERS MONDE	250,00 €
ASSOCIATION CLIC MAIA	550,00 €
FAMILLES RURALES ASS Chap Janson Fleurigné	300,00 €
Participation aux frais de cours de piscine du RPI La Chapelle-Janson Fleurigné (année 2022-2023)	903,20 €
TOTAL	22 665,03 €





DÉGRADATIONS

Nous avons eu 3 feux de poubelles, dont 2 dans les abris du plan d'eau et 1 rue du Bas Bourg. Face à ces dégradations, un dépôt de plainte a été effectué auprès de la gendarmerie.

TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Nature des travaux / acquisition	Etablissement	Montant H.T.
Remplacement des VELUX du logement situé au 1 impasse de Grenouillet	SARL MARSOLIER La Chapelle-Janson	3 970,00 €
Construction d'un muret rue des Charmilles	Entreprise MALLE La Chapelle-Janson	4 868,25 €
Étude et dossier de permis de construire pour la création d'un clubhouse à la salle des sports	M. David GOUDAL ADG Architecture – Fougères	900,00 €
Résidence seniors « Âges et Vie » Viabilisation travaux réseaux téléphoniques	BOUYGUES ENERGIES SERVICES	6 003,00 €
Ravalement peinture et traitement anti-mousses sur toitures et cheminées des 3 logements 10 A, B, C rue de Cimette	FC PEINTURE La Chapelle-Janson	16 906,00 €
Contrat de maintenance des équipements de chauffage et ventilation de la salle Prélude	Entreprise GALLE Romagné	1 701,85 €
Peinture et revêtement de sol dans l'ancien studio de la maison de santé	FC PEINTURE La Chapelle-Janson	2 700,75 €
Remplacement de 3 volets roulants au logement 1 impasse de Grenouillet	Alfred CARRÉ La Chapelle-Janson	1 940,00 €
Terrassement et busage au lieudit Les Peupliers	CMTF Le Loroux	8 509,68 €
Décoration de Noël	DECOLUM Saint-Mars-du-Désert	2 305,10 €
Volet roulant motorisé local ZA de l'Épine	Alfred CARRÉ La Chapelle-Janson	741,10 €
Équipement en vidéo projecteur pour la salle Prélude	ESI France Rennes	6 581,64 €
Équipement en vidéoprojecteurs pour la mairie	ESI France	4 562,00 €
Acquisition jeux extérieurs pour enfants	CHALLENGER	4 069,00 €



Consultation par la Commission citoyenne des jeunes pour le choix des jeux extérieurs pour enfants





RESTAURATION SCOLAIRE

« RESTORIA » : AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION

Compte-tenu de l'inflation et notamment des fortes augmentations des prix des denrées alimentaires, il est appliqué une nouvelle formule de révision des prix.

Cela fait suite à une circulaire de la Préfecture du 29 novembre dernier et au Code de la commande publique prenant en compte l'évolution des prix des

denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.

Ainsi, le Conseil Municipal a accepté l'avenant sur l'évolution de la clause de révision des prix qui prend en compte l'indice des prix de la consommation, l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé, le coût du Mwh et l'indice du coût du transport professionnel routier de marchandises.

Pour autant, afin de ne pas pénaliser les familles, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le tarif de la rentrée 2022, pendant toute l'année scolaire.

CENTRE DE GESTION 35 : CONSULTATION POUR CONTRAT DE PRÉVOYANCE

Le CDG 35 lance actuellement une consultation pour établir une convention de participation en matière de prévoyance avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024. Cette consultation a pour objet d'obtenir une offre assurantielle pour les agents à un prix compétitif

grâce à la mutualisation. Le but est également d'inciter et d'améliorer la couverture des agents grâce à une participation de l'employeur qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. Les élus devront délibérer sur le mode et le montant de participation de l'employeur.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour participer à cette consultation et transmettre les données statistiques du personnel au C.D.G. 35.

REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé le samedi 11 mars 2023, date traditionnelle, où 115 personnes étaient présentes.

Le repas préparé par le traiteur « Chez Anne et Régis » a fait l'objet d'une nouvelle animation. En effet, cette année, une surprise était réservée à nos aînés, un spectacle de magie sur table. Tous ont passés un bon moment.



Les doyens de la commune : Joséphine LEGAY, Viviane VACHER, Joseph AZÉ et Yvonne MÉRIENNE étaient entourés de Mr le Maire accompagné de l'équipe municipale et du CCAS.

MAISONS ET FERMES FLEURIES



*Remise des lots aux participants des maisons et fermes fleuries lors de la cérémonie des vœux
Félicitations à tous les participants*



Mr Joseph AZÉ, Maire Honoraire

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Joseph AZÉ qui s'est éteint le vendredi 26 mai, à l'âge de 92 ans.

C'est en 1965 que commence sa vie municipale. Dans un premier temps, conseiller, il devient maire en 1974 jusqu'en novembre 1999 ainsi que président du C.C.A.S. Il restera conseiller jusqu'en mars 2001. Il a ainsi consacré 36 années au service des citoyens, dont 25 ans en tant que maire, période pendant laquelle il a présidé la destinée de la commune.

Tout au long de ses mandats, il a travaillé pour son développement et y a porté des projets structurants. Il a notamment initié l'ouverture des lotissements Bel Orient et des Vallées, des logements locatifs. Des travaux conséquents d'amélioration de la voirie, l'entretien des chemins, l'élargissement des routes communales ont été réalisés. Il a souhaité la création d'équipements sportifs, de loisirs et d'animation, notamment l'aménagement du plan d'eau, le terrain et la salle des sports qu'il inaugure en 1997. Son dernier chantier sera la mise en route de la rénovation de l'église.



MISE A L'HONNEUR

La cérémonie des vœux à permis de mettre à l'honneur Mr Georges MANCEAU, ancien adjoint au Maire, après 31 années de vie municipale. Elu conseiller municipal en mars 1989, il devient adjoint au maire en 1999 jusqu'en 2020.

Il s'est vu attribuer la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, médaille de vermeil, le 6 janvier dernier.

Cette distinction, décernée par le préfet, vient récompenser des années de dévouement au service des collectivités locales et constitue une reconnaissance officielle des services rendus.

Au-delà de la commune, il a été très actif dans des structures intercommunales, comme le Syndicat de Voirie de Fougères Nord, le syndicat d'eau potable de La Chapelle-Janson, Fleurigné, Beaucé et Laignelet en tant que président pendant de nombreuses années, le syndicat d'assainissement de La Chapelle-Janson et Fleurigné pour lequel il a également assuré la présidence, le syndicat intercommunal de ramassage scolaire avec la mairie de Fleurigné, en lien avec les écoles à la fin des années 80. Il fait adhérer la commune au district du Pays de Fougères devenu par la suite Fougères Communauté.

Autant d'engagements qui lui ont valu de recevoir la médaille de vermeil et le diplôme d'honneur régional, départemental et communal le 13 octobre 2001.

Nous garderons le souvenir d'un homme discret, très humain, d'une grande générosité, d'une grande loyauté se préoccupant sans cesse du bien-être des uns et des autres. Il a partagé son expérience avec le souci de bien faire dans l'intérêt du plus grand nombre.

Nous lui témoignons toute notre reconnaissance pour son engagement exceptionnel au service de notre commune à laquelle il était très attaché.

Cette médaille lui a été remise par Mme Isabelle BIARD, Conseillère départementale.





C'est le message des plaques d'information qui vont être installés à côté des grilles d'avaloir des eaux pluviales, afin de sensibiliser à la protection de l'environnement et à la préservation de la qualité des eaux de baignade. Il s'agit d'une action à l'initiative de « Eau du Pays de Fougères ».

Au total, 6 plaques de ce type seront disposées en bordure des caniveaux, dans le centre bourg. Les eaux pluviales sont rejetées directement en mer, sans filtre, ni traitement. Il est donc bon de rappeler que tout ce qui passe dans les grilles d'avaloir (notamment mégots, mouchoirs, déjections canines, résidus de travaux...) se retrouvera irrémédiablement dans la grande bleue, avec les conséquences qui en résultent pour la qualité de l'eau.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatif » (anciennement « Argent de Poche ») crée la possibilité pour les adolescents et les jeunes adultes (de 16 ans à moins de 18 ans) d'effectuer des petits chantiers ou travaux de proximité (1/2 journée) à l'occasion des congés scolaires (avril, été, La Toussaint). Cela dans une limite de vingt jours pendant la période estivale (du 10 juillet au 31 août inclus) et/ou dix jours pour les autres périodes de congés scolaires.

Aux vacances d'avril 7 jeunes ont participé à cette opération représentant 32 chantiers.

Il s'agit de chantier de 3 heures de travail par jour et une demi-heure de pause. Ces jeunes ont essentiellement effectué des travaux sur les espaces verts, de nettoyage des parterres, de ramassage de la taille de haie et de désherbage d'allées et trottoirs. Ils sont également venus en aide au nettoyage des bâtiments communaux. Chacun perçoit 15 € par jour.

➤ Recensement : la Journée Défense et Citoyenneté

Dès que vous avez 16 ans, pensez à vous faire recenser à la mairie.

Pièces à fournir : Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et un livret de famille.

A la suite du recensement, la mairie vous délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Vous pourrez ensuite effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette journée a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

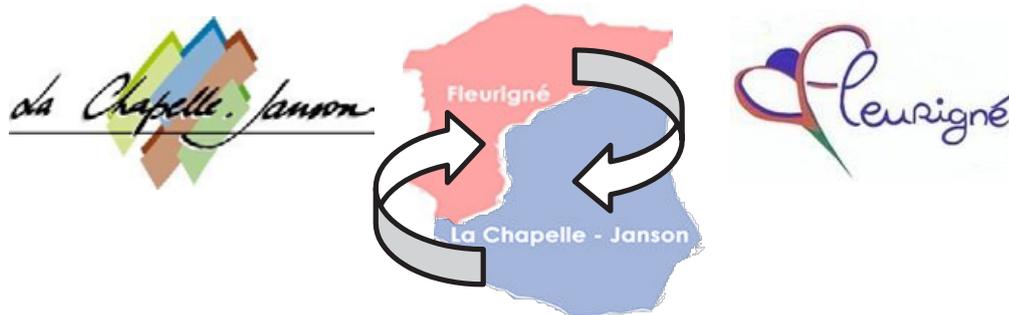


➤ Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager sur La Chapelle-Janson, prenez le temps de vous rendre en mairie afin de vous faire connaître.

Le secrétariat est à votre disposition pour vous informer des démarches à effectuer (inscription électorale, SMICTOM, jour de passage de collecte des déchets, ...)

Pour les personnes qui déménagent, il est souhaitable de nous prévenir de votre départ.



COMMUNE NOUVELLE

Situées à l'entrée de la Bretagne, les communes de La Chapelle-Janson et de Fleurigné forment un même bassin de vie avec une population de 2 450 habitants, s'étendant sur une superficie de 4 513 ha. Communes membres de Fougères Agglomération qui regroupe 29 communes dont Fougères, ville centre, les deux communes sont situées en 2^{ème} couronne de Fougères. Les communes de Fleurigné et La Chapelle-Janson sont contiguës sur une partie importante de leur territoire. Seulement 1,5 kms séparent les deux bourgs.

Les nombreux partenariats existants entre les deux communes et les expériences de mutualisation réussies ont renforcé nos convictions de l'intérêt de s'engager ensemble dans la création d'une commune nouvelle.

Nos communes bénéficient de services et équipements communs : Ecole, Service de ramassage scolaire, A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), Maison de Santé, Médiathèque communautaire, Terrain de football en gazon synthétique...

La coopération entre les associations a contribué à forger ces liens qui se manifestent par des projets communs pour faire vivre nos deux communes notamment dans le domaine du football, du badminton, du vélo, du palet et de l'organisation du téléthon.

Cette démarche de solidarité et de coopération nous a conduit à engager une réflexion sur un projet de création d'une commune nouvelle pour un avenir commun.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Maintenir et développer les services de proximité,

- Avoir une meilleure visibilité sur le plan économique, social, de l'habitat, culturel et sportif,
- Être en capacité d'entreprendre des projets que chaque commune prise séparément pourrait difficilement porter,
- Mutualisation des moyens humains et matériels ainsi que des équipements,
- Volonté de conforter le dynamisme et l'attractivité de notre bassin de vie, renforcer notre territoire rural.

Les conseils municipaux se sont également réunis à différentes reprises. Des réunions communes aux 2 conseils municipaux ont permis la création d'un comité de pilotage et de 4 groupes de travail lesquels ont œuvré sur les thèmes suivants : Communication, Finances Projets et Bâtiments, Proximité et Solidarités, Ressources Humaines et organisation technique.

Dans cette perspective, des réunions ont été organisées avec le personnel des deux communes et par service afin de définir ensemble l'organisation future.

Des réunions ont également eu lieu avec les services de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après avoir défini les premières démarches et au vu des différents échanges, il a été proposé à chacun des deux conseils municipaux d'émettre un accord de principe au regroupement des deux communes. Après en avoir délibéré lors des séances des 13 avril 2023, les Conseils Municipaux, à l'unanimité des présents et des représentés, ont accepté le principe de création d'une commune nouvelle entre les communes de La Chapelle-Janson et de Fleurigné.



Puis, dans la continuité de ce projet, les habitants des deux communes ont été sollicités pour faire des propositions de nom de la nouvelle commune. Un questionnaire a été distribué, par les conseillers municipaux, à l'ensemble de la population. Des urnes décorées par les enfants du R.P.I. étaient à disposition dans les mairies et les commerces. L'enquête a porté sur la période du 15 avril au 06 mai 2023. Il était possible de formuler 4 réponses par bulletin. Le résultat est le suivant :

- Nombre de coupons-réponses : 222
- Nombre de réponses : 540
- Les 3 premiers noms les plus cités sont :
- La Chapelle Fleurigné : 103
- La Chapelle Fleurie : 98
- Fleurigné La Chapelle : 53

Réunis le 1^{er} juin, les membres des deux conseils municipaux ont pris connaissance des résultats de l'enquête et ont été invités à voter. Sur 20 participants, il y a eu 18 voix en faveur de « La Chapelle Fleurigné » et 2 absentions. Le nom de la commune sera donc « **La Chapelle Fleurigné** » et a reçu l'accord de la Préfecture.

Il ressort que ce nom identifie le territoire, est en adéquation avec le résultat de l'enquête près de la population et dans la pratique est déjà très souvent utilisé.



L'acte fondateur de ce regroupement reposera sur une délibération des conseils municipaux respectifs, qui sera prise en septembre 2023. Également, les grands principes de la commune nouvelle seront établis par la rédaction d'une charte.

Socle de la commune nouvelle, celle-ci rappellera le contexte historique, géographique, social, culturel, économique, etc., les coopérations existantes entre les communes, les enjeux et les perspectives (renforcer la représentation du territoire par rapport à l'État, aux autres collectivités et à l'intercommunalité).

Elle formalisera le projet commun de territoire défini entre les élus, la volonté de se regrouper et les objectifs poursuivis notamment, l'aménagement du territoire, le maintien et développement des services de proximité, la mutualisation des moyens, etc. Tout en conservant l'identité des communes fondatrices, la charte permettra d'acter l'organisation de la commune nouvelle.



Coup de pouce de Fougères Agglo pour l'achat de votre vélo à assistance électrique
Une prime pouvant aller jusqu'à 100 €

- Encourager le développement du vélo, de la marche... plutôt que l'usage de la voiture : est un des axes du Projet d'Agglomération.
- Vous pouvez vous procurer le formulaire et le règlement à l'accueil de la mairie ou sur le site de Fougères Agglomération.
- Cette aide de Fougères Agglomération peut être cumulée avec le bonus vélo de l'Etat. Ce bonus de l'Etat est réservé aux ménages non imposables (contrairement au dispositif de Fougères Agglomération qui est ouvert à tous). Voir dispositif de l'Etat sur le site economie.gouv.fr

Renseignements / Demande de dossier : Fougères Agglomération - 02 99 94 50 34
transport@fougères-agglo.bzh ou à la mairie – 02.99.95.20.92 – mairie@lachapellejanson.fr



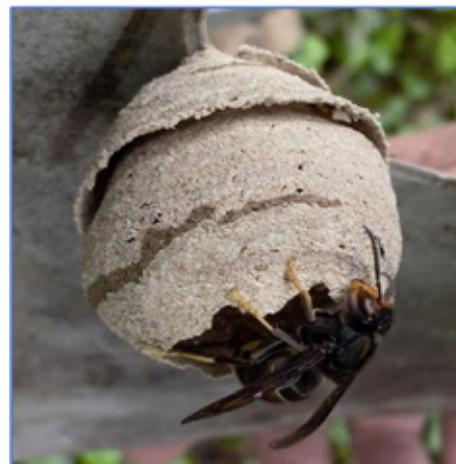
Fougères Agglomération relance sa campagne de lutte contre le frelon asiatique

Comme chaque année, une campagne de destructions des nids de Frelons Asiatiques est ouverte.

Afin de lutter ensemble contre ce phénomène, vous pouvez nous contacter pour la destruction de ces nuisibles.

Que faire en cas de découverte d'un nid ?

1. Prenez contact avec la mairie
2. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques
3. Le référent communal confirme et une demande d'intervention est lancée à la FGDON
4. Le coût de l'intervention est pris en charge par Fougères Agglomération dans le cadre d'une convention avec le FGDON 35.



Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.

Architecte-conseil : des permanences gratuites à Fougères et Louvigné



Mikaël Gobin est l'un des sept architectes-conseil du Département d'Ille-et-Vilaine.

Il assure une permanence au siège de Fougères Agglomération tous les lundis après-midi et ainsi qu'un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné-du-Désert.

Un dispositif, financé conjointement par Fougères Agglomération et le Département, dont tous les citoyens peuvent bénéficier de manière gratuite.

« N'importe quel porteur de projet peut venir me voir. Que ce soit pour le choix d'un terrain, une construction, une extension ou un réaménagement

intérieur et quel que soit le stade d'avancement du projet », développe Mikaël Gobin.

Dans le cas d'une extension ou d'une construction neuve, l'architecte étudie le Plan local d'urbanisme de la commune pour que le projet soit conforme.

Mikaël Gobin peut aussi dispenser des conseils en termes d'orientation, d'implantation, d'intégration architecturale du projet.

Côté administratif, l'architecte apporte son soutien aux porteurs de projets sur la méthode à suivre pour la rédaction de permis de construire et déclaration préalable.

Mikaël Gobin, qui a également un cabinet au Sud du département encourage l'éco-conception et l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous auprès de l'accueil de Fougères Agglo. Il leur sera demandé d'apporter toutes les pièces en leur possession en format papier pour que l'architecte travaille à partir de calques.

Pratique

- Permanence le lundi de 14 h à 16 h 15 au siège de Fougères Agglo. Rendez-vous au 02 99 94 50 34.

- Permanence un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné-du-Désert. Rendez-vous au 02 99 98 01 50





AIDES AUX TRAVAUX

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur,

Plusieurs organismes peuvent vous aider à financer vos projets de travaux,

Que ce soit l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département d'Ille et Vilaine, Fougères Agglomération, Action Logement, votre caisse de retraite....

Les aides varient en fonction du type de travaux, du lieu du logement, des revenus...

« Fougères Agglomération », quant à elle, peut apporter des financements pour :

- L'adaptation des logements en cas de perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
- La réhabilitation de logements très dégradés (sous conditions de ressources et en fonction du niveau de dégradation)
- L'achat et la réhabilitation d'un logement ancien et vacant en cœur de bourg (périmètre prédéfini)
- La transformation d'un bâti en logement (s) dans les bourgs (périmètre prédéfini)
- L'amélioration du confort locatif de logements en location
- Une prime patrimoine à la réhabilitation de logements ou à l'achat pour les nouveaux arrivants pour les communes impactés par le périmètre de monuments ou biens historiques classés.



Pour en savoir plus, une seule adresse, dans un premier temps,

Les conseillers de l'Agence Locale de l'Énergie (Rénobatys)
Bâtiment le FIL
1, rue de la Moussais
35300 FOUGERES

Heures d'ouverture :

lundi et mardi :

14 h – 17 h 30

mercredi, jeudi :

9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30

vendredi :

9 h – 12 h / 14 h – 16 h 30

Tél : 02 90 80 20 00

Adresse mail : renobatys@ale-fougères.bzh

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de :

<https://www.ale-fougères.bzh>

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL

Nous vous rappelons que les **ordures ménagères** sont collectées le **MARDI** et les **sacs jaunes** le **MERCREDI**

Les conteneurs doivent être déposés la veille au soir au plus tôt à l'endroit prévu à cet effet et reprendre votre bac après la collecte.

Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine avant le jour de passage habituel, la collecte est reportée au lendemain.

Emplacement des conteneurs collectifs :

Résidence des Vallées :

- Conteneur verre
- Conteneur papier

Parking cimetière :

- Conteneur Verre
- Conteneur papier
- Conteneur vêtement « Le Relais »

Salle Prélude :

- Conteneur verre

Pour tout autre dépôt encombrant et autres déchets ⇒ SMICTOM – Allée Eugène Freyssinet – Zone d'Activité de l'Aumaillerie – 35133 Javené - ☎02 99 94 34 58 – www.smictom-fougères.fr

Le nouveau système de collecte est reporté et une note d'information vous sera communiquée ultérieurement par le SMICTOM.



Connaissez-vous le métier d'assistant familial ?

Les assistantes et assistants familiaux accueillent, à leur domicile, un ou plusieurs enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Formation, agrément, rémunération, conditions d'accueil, travail en équipe : des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre aux questions des personnes intéressées par ce métier.

Les prochaines réunions d'information auront lieu de 18h à 20h :

- Mardi 13 juin 2023 à Dol-de-Bretagne
- Mardi 17 octobre 2023 à Fougères
- Mardi 28 novembre 2023 à Dol-de-Bretagne

Inscription obligatoire et informations pratiques au 02 99 02 47 40.

Plus en savoir plus et découvrir les témoignages d'Alexandra et Thierry qui exercent ce métier : rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial



Hashtags possibles :

#assistantsfamiliaux #familledaccueil #protectiondelenfance

Mentions possibles :

Twitter : @ille_et_vilaine

Facebook : Département d'Ille-et-Vilaine

LinkedIn : [Département d'Ille-et-Vilaine](https://www.linkedin.com/company/Departement-d-Ille-et-Vilaine)

Instagram : ille_et_vilaine



La Chapelle-Janson Environnement,

Au travers de notre association, nous souhaitons protéger le cadre de vie, la commodité et la santé des habitants. Nous sommes contre le projet d'implantation de trois éoliennes et à la suite de notre rencontre avec le conseil municipal, celui-ci a voté contre le projet. Nous souhaitons à nouveau exprimer nos remerciements.

En date du 26/05/2023, l'étude d'impact n'a toujours pas été déposée par le promoteur en préfecture. Une pré-étude est consultable en Mairie. Elle spécifie que l'implantation des éoliennes a été modifiée dues à des zones humides. Un point ressort, la présence en nombre de chauve-souris contraint le promoteur à mettre en place un bridage. D'autres points sont également mis en avant mettant à mal ce projet. Nous gardons contact avec l'équipe municipale et nous proposons d'étudier ensemble l'article de loi 2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

En effet, les maires devront définir une cartographie de leur commune avec les zones favorables et défavorables aux différents types d'énergies renouvelables. Cette nouvelle loi ne contraint en rien les communes à accepter les projets éoliens pour obéir à l'obligation de remplir les objectifs de développement d'ENR.

Les communes pourront choisir en lieu et place de



l'éolien d'autres énergies comme le photovoltaïque, l'hydraulique, la méthanisation ou la géothermie ...

Ces alternatives devront être présentées et débattues avec la population afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. La commune bénéficiera de subventions pour celles-ci, de plus les retombées lui seront directement versées et non plus uniquement aux seuls porteurs de projet. Nous restons mobilisés contre ce projet éolien et à nouveau nous tenons à remercier les personnes qui nous ont aidés et témoignés de leur soutien. Nous aurons besoin de vous prochainement ! Suivez-nous sur Facebook : Association La Chapelle-Janson Environnement. Mail : contact.lcj.env@gmail.com Nous vous souhaitons un très bel été avec vos amis et vos proches.

Mickaël BOITTIN, Président



ACCUEIL DE LOISIRS ARC-EN-CIEL

Le mercredi, c'est le plein des activités



Pour permettre aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs de mieux connaître leur territoire et donc mieux s'y intégrer, l'accueil de loisirs a travaillé sur des échanges, des ateliers partagés avec les associations de la commune ces derniers temps. Au mois de mai nous avons eu le plaisir de proposer un atelier de découverte du badminton avec l'USCF35. Probablement d'autres suivront !

Nous avons participé pour la deuxième fois à l'UNIDAY, la journée de l'engagement solidaire des enfants et des jeunes, dans toute la France et organisé par l'UNICEF.

Mon corps ce héros !

Les beaux jours arrivent ! Et avec eux, la période festive à l'accueil de loisirs Arc-en-Ciel ! L'équipe d'animation vous invite à un voyage virtuel autour de notre programme.

Nous sommes tous des héros et cet été nous allons nous en rendre compte. Chaque semaine, nous allons regarder notre corps sous un angle différent, par le biais du sport, de l'art, des émotions ou encore par les réussites extraordinaires.

Partez avec nous sur ce voyage pour apprendre à s'accepter, à s'aimer ; pour aider vos enfants à grandir dans la bienveillance envers les autres, mais tout



aussi vers soi-même. Les enfants vont se voir proposer des sorties, visite guidée du Stade Rennais, les Jardins de Brocéliande, la Ferme Marine de Cancale, une balade contée avec Samuel le conteur, journées d'inter centre avec les accueils de loisirs de Laignelet, Luitré ou encore avec celui d'Orgères. Nous proposons deux mini-camps au mois de juillet. Cette année, tout le monde part à Feins. Des joutes nautiques et de la chasse aux trésors seront proposés aux 6-8 ans; tandis que les 8-12 ans vont se mesurer en kayak, balades et jeux. Et bien sûr l'équipe d'animateurs proposera des jeux, de la baignade, des veillées et de la bonne ambiance.

Spectacle et barbecue de fin été

Pour bien marquer la fin de cette période festive nous allons, à nouveau, proposer un spectacle préparé, réalisé et présenté par les enfants du centre, le vendredi 1^{er} septembre à 17h30 dans la salle Prélude. Il sera suivi par le traditionnel barbecue de fin d'été. N'hésitez pas à passer nous voir, partager un moment convivial pour mieux connaître les éducateurs/éducatrices qui accompagnent vos enfants tout au long de l'année.

Le barbecue est organisé par l'association des parents, qui recherche des nouveaux bénévoles, car c'est une condition de l'existence de l'accueil de loisirs. Si vous souhaitez vous investir dans la vie associative de la commune et devenir bénévole dans une équipe de parents souriante et bienveillante, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil de loisirs pour plus de renseignements.

Inscriptions

Il nous reste **encore quelques places libres** pour cet été. Pour plus d'informations sur les modalités d'accueil, merci de contacter la direction à : al.chapellefleurigne@famillesrurales.org

Le programme se trouve sur notre site internet : <https://bretagne.famillesrurales.org/444/accueils-de-loisirs-en-ille-et-vilaine>



ÉCOLE DE LA CHAPELLE-JANSON FLEURIGNÉ

L'année scolaire se termine. Retour sur quelques projets qui ont marqué cette année 2022-2023.

Départ d'Isabelle

Avec les vacances de février, le départ d'Isabelle est arrivé. L'occasion pour nous de la remercier pour tout ce qu'elle a donné durant plus de 30 années ! Isabelle, MERCI !

Matinée « Manger bouger » en RPI



Le vendredi 24 mars, les élèves de la Chapelle ont invité les élèves de Fleurigné pour partager un petit-déjeuner équilibré. Au menu : pain complet beurré, salade de fruits réalisée par les élèves, fromage blanc. Nous avons poursuivi la matinée dans la salle de sports. Les élèves étaient 2 à 2, attachés par leurs pieds, pour réaliser un parcours. Une classe de la chapelle était avec une classe de Fleurigné. En parallèle d'autres élèves jouaient au jeu « ballon horloge ». Cette matinée nous a permis de vivre notre thème d'année en se mélangeant, petits et grands.

Séance au collège sur le thème de la solidarité

Le mardi 28 mars, les élèves de CM2 sont allés au collège Sainte Marie. Ils ont travaillé au CDI avec Mme Decourtias, professeure documentaliste. Le thème de cette séance était "La solidarité". Ils ont pu observer des photos tirées du livre documentaire "Dans ma chambre" de James Mollison. Ce livre présente des photographies de chambres d'enfants que James Mollison a prises dans le monde entier. On y perçoit ainsi les inégalités qu'il y a tout autour du globe.

Journée des communautés

Le vendredi 7 avril, tous les enfants du RPI se sont réunis à Fleurigné pour une journée de solidarité. Nous avons commencé la journée par une présentation de l'association que nous avons



choisie d'aider cette année « Pain contre la Faim ». Deux bénévoles de cette association sont venus présenter leurs actions. Nous avons ensuite marché dans Fleurigné en empruntant des petits chemins. De retour à l'école, nous avons mangé le bol de riz dont les bénéfices seront reversés à l'association. L'après-midi, nous avons fait du sport, joué à des jeux de société et créé une fresque en arts visuels. Nous avons terminé la journée en chanson.



Nettoyons la nature



Ça y est, nous avons pu la faire notre opération « Nettoyons la nature » après plusieurs reports dus aux intempéries. C'est sous les nuages et entre les gouttes de ce mardi 11 avril 2023 que tous les élèves de CP ont parcouru les rues, places et chemins environnants de la commune de Fleurigné. Les élèves de CE se sont occupés de la commune de La Chapelle Janson. Accompagnés de plusieurs parents, tous ont apprécié de rendre service à la nature en la laissant propre. Nous l'avons libérée de 9 kg de déchets. Bravo à tous.



Visite « ECOBATYS » en CM1 en lien avec un projet sur les énergies



Mardi 9 mai, les élèves de CM1 sont allés visiter une construction bioclimatique, "Ecobatys" à Saint-Etienne en Coglès dans le cadre du projet "Une énergie positive dans mon école". Ils ont découvert différents matériaux "biosourcés" ou "recyclés" servants d'isolants (laine de bois, paille...). Ils se sont rendus compte que l'orientation de la maison était aussi importante afin de consommer un minimum d'énergie (électricité, chauffage...). Beaucoup d'idées pour construire les maisons de demain !



Prix des Incorruptibles



Cette année, les MS, les GS et les CP ont participé au Prix des Incorruptibles. Après avoir découvert la sélection de livres, ils ont écouté les histoires à plusieurs reprises sur quelques mois. Le 11 mai dernier, ils sont retournés à la Médiathèque de Fleurigné pour voter pour leur livre préféré. Voici les livres qui ont gagné : « Ça ne tourne pas rond » en MS, « Slip » en GS et « Le singe roi » en CP.

Musique à l'école

En lien avec le thème annuel de l'école « Manger-

Bouger", les élèves de la grande section au CM2 ont présenté à leurs parents, ainsi qu'à leurs camarades, le fruit de leur travail lors d'un spectacle à la Salle Prélude le mardi 16 mai. Guidés par Florence (intervenante de l'école de musique de Fougères), ils ont interprété des chants, dont certains écrits par eux-mêmes.

Sortie Scolaire de Fleurigné aux jardins de Brocéliande



Tous les élèves de PS2, MS, GS et CP de l'école de Fleurigné ont pris le car mardi 23 mai 2023 pour se rendre aux jardins de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort.

Durant la matinée, ils ont tous pu développer leurs sens en effectuant un parcours pieds nus et les élèves de GS et CP ont réalisé un second parcours les yeux bandés.

Après le pique-nique, les enfants ont participé à différentes activités. Les élèves de moyenne section ont profité d'une animation sur les 5 sens tandis que les GS ont découvert les couleurs du jardin et que les CP ont fait la rencontre des amis du jardinier.

Les élèves de petite section ont pris le petit train pour se promener dans le parc.

Tous sont revenus enchantés de leur journée.

Projet jardin à la Chapelle

Les beaux jours sont arrivés : il était donc temps de s'occuper de notre potager ! C'est pourquoi, avec l'aide de bénévoles, les élèves de chaque classe (par petits groupes) :

- ont nettoyé le jardin et ont réparé les carrés potagers,
- ont préparé des semis de fleurs et de légumes (radis, haricots...),
- ont planté ces semis dans le jardin.

Plusieurs aspects ont été pris en compte lors de ces activités :

Écoles - Associations



- soigner le sol (bêcher, apporter de l'engrais grâce au compost, ...)
- choisir les outils adaptés,
- arroser au bon moment sans gaspiller l'eau,
- surveiller l'évolution des plantations.

Vivement les floraisons et les récoltes !

Informations rentrée 2023

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'une des écoles du RPI, n'hésitez pas à nous appeler, nous vous rencontrerons lors d'un rendez-vous

Ramassage scolaire

Pour tous renseignements :

Mairie de Fleurigné

Tél. : 02 99 95 20 46

Email : mairie@fleurigne.fr



L'A.P.E.L.

Association des Parents d'Elèves des écoles St Joseph et St Lézin



L'APEL participe activement à la vie du RPI des écoles de Fleurigné - La Chapelle Janson. Elle organise des événements qui permettent de créer du lien entre les parents et l'école, et de récolter des fonds pour soutenir financièrement les sorties et les projets scolaires.

Après-midi jeu du samedi 28 janvier :

Cette année, nous avons souhaité mettre à l'honneur le jeu pour allier convivialité et mélange des générations. Le traditionnel concours de belote fut maintenu et pour la première fois, nous avons organisé un après-midi jeux de société

Pour une première, ce fut une timide participation, cependant les personnes présentes ont été ravies de cet événement.

Pour clore cette journée, nous avons proposé un repas « rougaille saucisses » à emporter.



Nous tenons à remercier vivement l'association « La caverne aux jeux » de Javené pour l'animation de l'après-midi.

Collecte de papiers :

Elle fut organisée le samedi 1^{er} avril à La Chapelle Janson. Nous avons récolté 8.34 tonnes de papiers. Merci à vous : familles, habitants des 2 communes pour votre collaboration !



Tombola chocolat de Pâques :

Une nouvelle fois, les enfants des écoles ont été très motivés pour vendre leurs grilles à leurs proches (173 !), avec un gros œuf en chocolat artisanal à gagner par grille !

Nous tenons à remercier les personnes qui œuvrent pour le bon déroulement de ces manifestations, les équipes éducatives, les familles, les artisans qui participent à ces rendez-vous.

Le bureau de l'APEL vous souhaite de très belles vacances d'été !

Petite - Enfance



CHAPI CÂLINS



Julie accueille les enfants et propose différentes activités comme de la motricité, du bricolage, du transvasement, de la pâte à modeler, des comptines, de la peinture, des bulles, des activités à thème (fête des mères, fête des pères, fête de la



musique) ... Parfois, on en profite même pour fêter des anniversaires s'il y en a. C'est un moment convivial où les petits comme les grands se retrouvent et échangent tout en s'amusant.

Les ateliers d'éveil ont lieu un vendredi matin sur deux en période scolaire de 9h30 à 11h30 et ils se passent à la salle Prélude.



Pour rappel, Chapi-Câlins est un lieu de socialisation, d'écoute et de partage pour les moins de 3 ans accompagné d'un adulte référent (assistant maternel, parents, grands-parents...) résidant sur l'une des 8 communes du RPE. C'est gratuit et sans inscription préalable.

C'est un atelier d'éveil qui fait partie intégrante du RPE DE 7 LIEUX.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Modification au 1^{er} janvier 2023

Suite à la dernière réunion du Comité de Pilotage, des changements sont intervenus au sein du RIPAME :

- Adhésion de la commune de BEAUCE au 1^{er} janvier 2023. 8 communes adhèrent ainsi au RIPAME : Beaucé, Fleurigné, La Selle en Luitré, La Chapelle Janson, Le Loroux, Laignelet, Landéan et Parigné,
- Augmentation du temps de travail pour le poste de Mme Carole ASCOET et intégration de Mme Julie JARRELL,
- Nouvelle dénomination : le RIPAME devient Relais Petite Enfance (RPE). Les élus ont été invités à proposer

un nouveau nom. Ils proposent de le nommer RPE de 7 lieux,

- Nouvelle convention d'entente avec l'intégration de la commune de BEAUCÉ, décision de confier la gestion du RPE à la commune de LAIGNELET,
- Clé de répartition de 14 % pour la commune de LA CHAPELLE JANSON.
- Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement du RPE,
- Présentation du budget 2023 avec le budget prévisionnel qui est de 14 298 €, un appel de 80 % des dépenses par Laignelet soit une participation de 1 547.22 € pour la commune de La Chapelle-Janson en 2023.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A

L'INVESTISSEMENT AU RELAIS PARENTS ENFANTS (R.P.E.) DE LAIGNELET

A la suite du dernier courrier de LAIGNELET concernant la participation de la commune à l'investissement du pôle enfance qui regroupe plusieurs activités :

- Le relais petite enfance regroupe les 8 communes du « R.P.E. de 7 lieux »,
- L'accueil de loisirs pour les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux,
- Le pôle pour adolescents de Laignelet.

Suivant un coût des travaux de l'ensemble du bâtiment estimé de 822 355 € HT,

Suivant un montant de subventions de 677 307,53 € HT,

Le montant du reste à charge est de 145 047,47 € HT,

La commune de LAIGNELET prenant en charge 50 % de ce reste à charge soit 72 523.73 € HT.

La répartition des surfaces du pôle enfance est :

- 49 % pour l'accueil de loisirs pour les communes de Laignelet, Landéan et Le Loroux
- 15 % pour le relais petite enfance
- 15 % pour l'accueil des 0 à 3 ans (commune de Laignelet)
- 21 % pour le pôle adolescents (commune de Laignelet)

La commune de La Chapelle-Janson n'est concerné que par le relais petite enfance.

Sur les 72 523,73 € à financer,

- 10 878,56 € HT concerne le relais petite enfance.

La répartition par commune est calculée suivant le nombre d'habitants soit pour la commune de La Chapelle-Janson, un montant de 2 126,76 €.

Petite-Enfance - Associations



Relais Petite Enfance de 7 lieux

Le bureau du RPE se situe au Pôle Enfance de Laignelet, allée Jeannine Serreau.

Carole et Julie vous accompagne si vous êtes parents ou futurs parents ou si vous êtes assistant maternel ou garde d'enfants à domicile.

Cette année, le RPE a mis en relation les assistants maternels avec des centres de formation. Une première formation, « Sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût », a pu être réalisé à Laignelet en avril. Deux autres formations sont en projet : « Accompagner et prévenir les situations difficiles avec l'enfant ou sa famille » en septembre et le « SST initial » en novembre.

Si vous êtes assistant maternel ou garde à domicile et que l'une de ses formations vous intéresse, vous pouvez dès à présent nous contacter pour plus d'information.

Des temps d'animation sont proposés pour les enfants accompagnés par leur assistant maternel ou leur famille sur 7 communes du relais pendant la période scolaire.

Pour clôturer l'année, un spectacle a eu lieu fin juin pour le plus grand plaisir des enfants et des grands.

Nous vous souhaitons un bel été. Au plaisir de vous retrouver en septembre pour de nouvelles aventures.

Carole et Julie

Contact par mail : ripamede7lieux@gmail.com

Tél : 06 48 70 30 49 et 02 23 51 13 71



Vigilance ATTENTION

De faux agents peuvent se présenter chez vous pour vous livrer vos bacs, en vous demandant de l'argent ou votre RIB.

Nous vous rappelons que les bacs sont mis à disposition des usagers GRATUITEMENT. Aucun agent ne peut vous demander d'argent. Soyez vigilant !



n°7 - mai 2023

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ



Décalage du démarrage de la redevance incitative

Lors du Comité Syndical du 3 mai, les élus ont évoqué le report du démarrage de la redevance incitative. Ainsi la période de test démarrera en janvier 2024 au lieu du second semestre 2023.

Le déploiement de la redevance incitative (RI), initié début janvier 2023 s'effectue en plusieurs étapes. Certaines étapes peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'effectuer dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement de la Redevance Incitative. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance. Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarrera en janvier 2024 et durera toute l'année et non plus seulement les 6 mois initialement prévus.

DÉCRYPTAGE

Avec ou sans sac jaune ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.

Pour les usagers habitant en centre bourg et ayant reçu leur nouveau bac jaune, les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac, ils ne doivent plus utiliser de sacs jaunes.

Pour les usagers habitant en campagne, dans les lieux-dits où la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait toujours avec les sacs jaunes. Ainsi pour cette 2^{ème} catégorie d'usagers et uniquement pour eux, même en ayant reçu leur nouveau bac jaune, celui-ci ne peut pas encore être utilisé, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place.

Ces consignes sont applicables jusqu'à la mise en place des nouvelles tournées (début 2024).

Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés !

EN BREF

Le geste du mois

Les tondeuses de pelouse peuvent après quelques heures de séchage servir de paillage dans le potager ou au pied des massifs. Le paillage permet de garder le sol plus frais et humide et évite les arrosages trop fréquents. Cette pratique permet d'économiser de l'eau et d'éviter des allers-retours à la déchèterie !

Reconstruction de l'aide

L'aide à la location de broyeur de végétaux sera de nouveau disponible au mois d'août. Un nouveau formulaire d'inscription sera disponible sur notre site Internet.



Acteurs du réemploi sur le territoire

La 3^{ème} édition de la 'Fête de la Jeup' a lieu le 10 juin à Fougères. Occasion de découvrir quelques acteurs du réemploi sur notre territoire. Retrouvez-les sur notre site en scannant ce QR Code.

INFORMATION

Certains usagers ont entendu parler de l'interdiction d'apporter les tondeuses de pelouse en déchèteries pour les habitants de Rennes Métropole. Nos agents de déchèteries sont fréquemment interrogés à ce sujet. Les usagers du SMICTOM du Pays de Fougères ne sont pas concernés par cette interdiction. Le SMICTOM continuera à accepter les tondeuses de pelouses en 2024. Néanmoins les déchets verts représentent environ 30 % des apports en déchèterie et de nombreuses solutions existent pour les valoriser dans les jardins et éviter de se déplacer en déchèterie.



Disponible en ligne

La lettre Valoriz n°32 est disponible sur notre site Internet. Les 2 QR codes dans la lettre qui ne fonctionnaient pas ont été modifiés pour la version en ligne.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères
Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de Jumevalerie
35 135 Jumeval
02 99 34 54 58
accueil@smictom-fougeres.fr
www.smictom-fougeres.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Associations



OCAS 

**PLANNING
VACANCES
ÉTÉ 2023**



Inscriptions par mail à ocas.cantonnord@hotmail.fr
Informations auprès de Julien GALLOYER 07 69 82 01 28
Régularisation des inscriptions dans les mairies des communes le 30 juin

Les associations sportives du canton, intéressées pour que Julien, notre éducateur sportif intervienne sur certaines heures, peuvent contacter Annie FOUILLEUL au 06.85.73.11.53 ou Julien GALLOYER au 07.69.82.01.28 ou par mail à ocas.cantonnord@hotmail.fr, sous réserve des disponibilités du planning de Julien.



Voici le planning de l'Été 2023. Si vous êtes intéressé pour vous inscrire, n'hésitez pas à scanner le QR Code (à votre gauche).

**EXPLICATION
LOGO**

	Signes Tarif (voir page tarifs)		Ce qu'on doit amener dans son sac
	Horaires de Rendez-vous		Lieu de Rendez-vous
	Prévoir sa raquette de badminton (sinon on vous en fournira une)		Prévoir son goûter
	Prévoir sa raquette de tennis de table (sinon on vous en fournira une)		Prévoir de l'eau
	Prévoir son maillot de bain		Prévoir des vêtements de rechange
	Prévoir sa serviette de bain		Prévoir grosses chaussettes + gants
	Prévoir ses chaussettes de trampoline park, sinon on vous en fournira		Prévoir jeux de société
	Prévoir un pique-nique		Prévoir 10 photos pour faire du scrapbooking
	Prévoir des vêtements-chaussettes qui ne craignent rien		Prévoir son vélo casque obligatoire. Vérifier son vélo avant de venir (pneus, état des freins...)
	Prévenir Julien si vous pouvez apporter une console de jeu avec le jeu FIFA 23		Prévoir tenue de sport-chaussettes fermées

POUR S'INSCRIRE:

- Merci de m'envoyer un mail avec les activités que votre enfant veut faire
- Je confirme ou non l'inscription en fonction du nombre de places qu'il restait
- Vous pouvez déposer le dossier* en mairie (La Chapelle Jossou, Fleuryigné, Laigret, Le Linceu, Bissou, Laillé, Dompierre, La Jaille en Laillé, Paigne, Landéac) avant la date définie/notée sur la première page. Après cette date, merci de déposer cela à la mairie de La Chapelle Jossou, lieu de mon bureau
- Je récupère les dossiers en mairie à la date définie

POUR LES PERSONNES VENUES EN 2023:

- la fiche d'inscription pour tous
- du règlement (espèces, chèques, chèques vacances)

POUR CEUX QUI NE SONT PAS VENUES EN 2023:

- la fiche sanitaire (sur deux pages) pour ceux qui ne sont pas venus en 2023
- les copies de vaccinations du carnet de santé pour ceux qui ne sont pas venus en 2023
- l'attestation du quotient familial (si inférieur à 1043) ceux qui ne sont pas venus en 2023
- la fiche d'inscription pour tous
- du règlement (espèces, chèques, chèques vacances)

EXPLICATION COULEUR DES TARIFS

-1 activité (rose ou violet) donne des priorités à 2 activités avec prestataires (autre couleur)

-2 activités (rose ou violet) donnent des priorités à 3 activités avec prestataires (autre couleur)

-3 activités (rose ou violet) donnent des priorités à 4 activités avec prestataires (autre couleur)

Signes	QF 0<599	QF 600<1042	QF <1043
	4€	4,5€	5€
	5€	6€	7€
	7€	8€	9€
	8€	9€	10€
	11€	12€	13€
	15€	16€	17€
	35€	40€	45€

QF = Quotient Familial

INFORMATIONS:

FERMÉ LA SEMAINE DU 14 AU 20 AOUT
FERMÉS LES JOURS FÉRIÉS (14 JUILLET et 15 AOÛT)



BOCAGE FOOTBALL CLUB / BP3F



(Les séniors A avant le 4ème tour de Coupe de France)

Alors que la saison 2022-2023 s'est clôturée il y a quelques jours, il est l'heure de dresser le bilan sportif des différentes équipes du BFC et du BP3F

Commençons par les séniors/futsal/vétérans

- Avec une superbe seconde partie de saison, 22 points pris sur 33 possibles, notre équipe fanion termine 6ème de Régional 3 et affiche un bilan de 9 victoires, 5 nuls et 8 défaites pour un total de 32 points ! Un grand bravo aux gars qui ont réalisé un parcours historique en Coupe de France en atteignant le 4ème tour de la compétition.
- 13 victoires, 1 nul et 8 défaites, c'est le bilan positif de notre équipe réserve qui termine à la 5ème place de district 2 avec 40 points !
- L'équipe 3 termine au pied du podium (4ème) pour la seconde partie de saison avec 17 points pour 4 victoires, 4 nuls, et 3 défaites en championnat District 3 !
- Belle 6ème place pour notre équipe 4 avec un bilan de 4 victoires, 1 nul et 6 défaites pour 13 points en district 4 !
- 0 pt à la mi-saison, 16 à la fin, notre équipe futsal est allée chercher son maintien en D1 ! Bravo les gars pour votre superbe parcours en Coupe de Bretagne (1/8 de finale).
- 7ème place pour les vétérans 1 et podium (3ème) pour les vétérans 2 en championnat loisirs !

Passons à l'école de foot

- Les U11A terminent 3ème en championnat "inter-secteur" ! C'est la première fois qu'une équipe U11 est qualifiée dans ce championnat qui réunit les meilleures équipes d'Ille-et-Vilaine !
- Sans-faute en championnat pour les U11B qui affichent un bilan parfait en championnat S2 : 5 victoires en 5 matchs !
- Les U11C terminent à la 6ème et dernière place de leur championnat S3 malgré une très bonne progression technique et tactique !

- Les 6 équipes U8/U9 ont défendu les couleurs du BFC lors de 20 plateaux organisés par les clubs locaux !
- Les 7 équipes U6/U7 se sont retrouvées 10 fois cette saison pour des plateaux mêlant petits matchs et jeux ludiques !

Côté Féminines...

- Nos seniors, en entente avec l'US Fougères, disputaient leur première saison en D1. Avec 4 victoires, 4 nuls, et 8 défaites, les filles se maintiennent !
- Nos U16/U18 étaient engagées en championnat D1 foot à 7. Première saison pour certaines, les filles comptent 2 victoires pour 4 défaites.
- Les U15 foot à 11 affrontaient cette saison les meilleures équipes de Bretagne puisqu'elles évoluent au plus haut niveau possible à cet âge : en Régional 1. Avec 3 victoires, 2 nuls et 9 défaites, elles comptent 11 points et terminent 6ème.
- Les U15 foot à 8 terminent 5ème de leur poule avec 4 points en 5 matchs. Un bon groupe se forme, de belles choses à venir pour ces joueuses qui se découvrent un peu plus chaque match.
- Avec 4 victoires, 1 nul, et 4 défaites, nos U12/U13 terminent 3ème de leur poule pendant les phases aller et retour !
- 3 équipes U9/U10/U11 étaient engagées cette saison en championnat. Une équipe U11 foot à 8, une équipe U10 foot à 8, et une équipe U11 foot à 5.

Les U11 foot à 8 terminent 1ère de leur poule en phase aller et encore 1ère de leur poule en phase retour, mais cette fois en championnat GARÇONS ! Les filles terminent 3ème d'Ille-et-Vilaine grâce à leur bon résultat en phase finale de la Coupe Jo Burel. BRAVO !

Avec un bilan de 7 victoires, 2 nuls et 1 défaite, les U10 foot à 8 affichent un bilan quasi-parfait ! Premières en championnat, à la phase 1 comme à la phase 2, les filles ont conclu une saison pleine ! Bravo !

Les U11 foot à 5 se sont retrouvées pour 8 plateaux lors de cette saison et ont rencontré les équipes du coin et de la région rennaise.

- Comme les U11 foot à 5, le groupe U6/U8, formé de deux équipes, ont participé à 8 plateaux cette saison, principalement du côté de Rennes.

Associations



Nos événements :



(Les jeunes et les parents lors du challenge Hors-Jeu la Violence, réunis pour le discours de Gaël Lefeuvre, président de l'association Franck Lefeuvre)

Cette année, c'est 5 tournois organisés par le Bocage F.C. et le Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais !

- Le tournoi U11-U13, qui a eu lieu le 29 avril à Beaucé.
- Le 20 mai, notre traditionnel Challenge U8/U9 Hors-Jeu la Violence, qui met à l'honneur l'association Franck Lefeuvre et rend hommage à Maxime Guillaume.
- La Bocage Cup, tournoi U14 national, s'est déroulée les 28 et 29 mai dernier sur 5 sites différents (Laignelet, Luitré, Parcé, Billé, et Beaucé).
- Le tournoi sénior inter-entreprise, la Bocage Corp, qui a lieu le 11 juin.
- La Girl's Game, tournoi national 100% féminin, qui se déroule à Beaucé les 24 et 25 juin.

Préparation pour la saison prochaine :

Nous sommes ravis de vous présenter nos nouveaux coachs seniors, qui rejoignent le BFC pour la saison prochaine ! ⚽

👤 **Kévin Ferard à la tête de notre équipe première !**

Avec une solide expérience d'éducateur et d'entraîneur, Kévin connaît très bien notre championnat puisqu'il était responsable de la catégorie senior de l'US Illet forêt, qui évolue également en R3. À 28 ans et titulaire d'un BMF (BEF en cours), Kévin est prêt à relever de nouveaux défis avec nous la saison prochaine ! 🏆

Adjoint : Antoine Groussard. Arbitre de touche : Benoît Duhamel

👤 **Benjamin Noël prend les rênes de notre équipe B !**

À 29 ans, Benjamin décide de rejoindre nos rangs, après avoir coaché la réserve de l'ASC Romagné pendant 2 saisons. Il a connu la montée en D1 la saison passée, et sort d'une belle saison avec son groupe.

Adjoint : Christophe Dertier. Arbitre de touche : Ludovic Moutel.

👤 **Corentin Géhan, nouveau coach de l'équipe 4 ! 🙌**

Joueur depuis plus de 15 ans au Sud Fougerais, et membre du bureau du BFC depuis sa création, Corentin prend la tête de l'équipe 4, après avoir été adjoint cette saison !

Adjoint/arbitre de touche : Vincent Roisille.

Pas de changements notables pour les seniors C qui seront dirigée par Mickael Prioul et Thierry Tucoulat et les vétérans, toujours encadrés par Jeremy Villa et Mickaël Prioul pour le moment !

En leur souhaitant chaleureusement la bienvenue, nous sommes impatients de commencer cette prochaine saison avec eux ! 🌟



(Antoine Groussard, Kévin Ferard, Vincent Guérault, Benjamin Noël et Corentin Géhan)

👏 Un grand BRAVO à l'ensemble des équipes pour cette saison riche et pleine de bons moments et de bons résultats. Un grand MERCI à tous les coachs et au staff qui les entourent, aux parents et bénévoles qui accompagnent chaque week-end nos jeunes et à nos arbitres.

Nous accordons une attention particulière aux bénévoles, qui nous accompagnent sur l'ensemble des événements que nous organisons chaque année, et nous tenons sincèrement à les remercier pour tout cela ! Alors encore et encore, merci. 🙌

Nous tenons également à remercier nos partenaires, toujours plus nombreux, mais aussi les diverses communes, qui nous soutiennent tout au long de l'année et sur qui on peut compter.

Pour tout complément d'information ou inscription, n'hésitez pas à nous contacter :

- **Vincent Guérault, président du club, 06 75 84 77 74**
- **Nicolas Martinais, éducateur et responsable catégorie école de foot, 06 82 17 90 99**
- **Mickaël Prioul, responsable catégories seniors et vétérans, 06 83 25 19 69**



GYM RELAX



L'Association Gym Relax proposant « YOGA - Do-In / Hata-Yoga et GYM » a accueilli pour cette nouvelle reprise 25 adhérentes motivées, et dynamiques.

Au-delà des bienfaits de ces 2 disciplines, les 2 groupes ont aussi partagés d'autres bons moments conviviaux ; autour d'un pot de fin d'année et de la galette des rois.

L'association est ouverte à tous...Jeune et moins jeune, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre ... La reprise de l'année 2023/2024 débutera le lundi 11 septembre 2023 pour le YOGA et le jeudi 14 septembre 2023 pour la GYM.

Séances gratuites pour les 2 premiers cours.

YOGA / HATA YOGA / DO-IN :

- Chasser son stress négatif,
- Renforcer le dos,
- Souplesse ... Etc.



Cours tous les lundis à la salle Prélude à 20 h.

Tarif 145 € Avec la possibilité d'avoir accès en plus aux cours de gym.

GYM :

- Cardio
- Abdos
- Fessiers ... Etc...

Cours tous les jeudis à la salle des sports à 20 h 15 Tarif 55 €

Ces cours sont assurés par des professeurs diplômés. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Inscriptions et renseignements :

Yoga : Véronique Clossais Tél. 06 89 12 00 32

Gym : Véronique Boissel Tél. 06 98 99 53 23

Venez nombreux.

Le bureau vous souhaite de belles vacances d'été !

Coupon sport 35 :

un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes bretonnes âgées de 11 à 15 ans (né-es entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 34 14

Le Département,
mon meilleur sponsor

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

TERRE DE JEUX 2024



USCF section badminton

Nous sommes contents de cette année 2022-2023 qui a permis un retour très attendu des moments de convivialité après les années COVID : le tournoi parent-enfant avec 62 participants, la soirée Filles en janvier et le tournoi loisirs en avril qui a été un franc succès : 84 matchs, 57 participants, sous le soleil et dans la bonne humeur que nous réitérerons la saison prochaine.

Nous remercions d'ailleurs tous les commerçants et artisans du secteur qui ont contribué par leurs dons à la réussite de ce tournoi et de la tombola.

Les entraînements adultes avec JORIS MESSE, entraîneur du BCPF Fougères organisés tous les quinze jours ont été appréciés par les adultes pour se perfectionner.

Les ados ont pu bénéficier en cours d'année de l'appui de jeunes joueurs du club, Florian LEPANNETIER et Arnaud PEUDENIER, expérience qui sera réitérée la saison prochaine de manière permanente.

Côté résultats sportifs, nous avons le plaisir de voir notre équipe D4 mixte, 2ème de sa poule sur 12 et espère la montée en D3 l'année prochaine avec 7 victoires, 3 égalités et 1 défaite sur 11 rencontres. L'équipe D5 mixte, nouvellement créée avec un mélange d'expérience et de jeunesse, se place 7ème de sa poule avec 5 victoires sur 11 rencontres.

Malheureusement, l'équipe D1 mixte, fraîchement montée en D1 cette année, n'a pas pu se maintenir et redescend en D2 la saison prochaine.

L'équipe féminine termine 3ème de sa poule, et l'équipe masculine se maintient en H3, avec 3 victoires et 3 égalités lors d'une saison très disputée.

LA GAULE JANSONNAISE

Malgré une ouverture tardive l'activité pêche au plan d'eau a été appréciée.

Cependant, la sécheresse de l'été 2022 a perturbé la distribution des truites par notre fournisseur se traduisant par des variations au niveau du calibrage (grosses ou portions). Toutefois la qualité gustative n'est en aucun cas mise en cause.

Nous assurons les 2 lâchers par semaine sauf en cas de température trop élevée de l'eau.

Pour le moment les livraisons sont approvisionnées par des grosses truites seulement.

Ce loisir proposé par l'association est un moment de détente.

Côté jeunes, nombreux sont ceux qui ont participé aux trophées de pays organisés par le BCPF de Fougères, permettant aux jeunes de se rencontrer par âges lors de petites compétitions le samedi avec quelques trophées et médailles pour nos jeunes.

L'année prochaine sera riche en animations : nous réfléchissons à pouvoir organiser notre premier tournoi nocturne officiel, proposer à nos adhérents une soirée Blackminton (badminton dans le noir avec lumières fluorescentes), nos traditionnels tournois parents enfants de la galette des rois et loisirs d'avril et surtout... fêter les 20 ans du club.



Le club remercie chaleureusement Thierry Salmon et Sébastien Renault, qui quittent le bureau cette année, pour leurs nombreuses années de bénévolat en tant que président et trésorier.

Bravo et merci à tous les licenciés et bénévoles pour votre bonne humeur et votre participation active, nous espérons vous revoir nombreux l'année prochaine.

Le bureau vous souhaite de bonnes vacances d'été à tous.

Bonnes vacances à tous.
Mr MOREL



COMITÉ DES FÊTES – LA JANSONNAISE

LA CHAPELLE-JANSON
DIMANCHE 10 SEPTEMBRE
de 6h à 17h
En extérieur – Réservation obligatoire

Exposé de leur aventure
Promenade en moto
Exposition de motos anciennes

VIDE GRENIER

Restauration et animation sur place

Organisé par le Comité des Fêtes La Jansonnaise
Prix: 5 € les 5 mètres
Réservation et information en priorité sur:
www.mybrocante.fr
Ou 06.68.46.73.84 / 06.48.78.16.51 de 18h à 20h

Ne pas jeter sur la voie publique



Le traditionnel vide grenier aura lieu le dimanche 10 septembre 2023. En espérant, comme chaque année, que le soleil sera de la partie, ainsi que les exposants et les chineurs.

Les bénévoles accueilleront les exposants dès 6 heures. Venez dénicher la bonne occasion, les jouets, accessoires déco ou vêtements à petits prix et pour tous !

Bonne ambiance avec buvette et restauration sur place.

Au vu de la réussite de l'année dernière, nous renouvelons notre marché de Noël le samedi 9 décembre 2023. Si vous souhaitez vous inscrire en tant qu'exposant : cf.lajansonnaise@gmail.com

Si vous souhaitez rejoindre notre association dynamique, bonne ambiance, n'hésitez pas à nous faire un petit mail : cf.lajansonnaise@gmail.com Facebook : LA JANSONNAISE – COMITE DES FETES

Nous vous souhaitons un excellent été et de bonnes vacances.

L'équipe du Comité des Fêtes La Jansonnaise



UNC

Le 3 février dernier, une cinquantaine d'adhérents étaient présents pour l'Assemblée Générale. Une minute de silence a été observée après la liste de nos adhérents décédés depuis 1 an. L'association compte 78 adhérents dont des nouveaux pour cette année (Gisèle Tiennot, Richard Gille, Laurent Pautrel, Sébastien Houel et Grégory Chiner). Le tiers sortant Jean-Pierre Helleu et Jean Guillaume se représente. Un grand merci à Louis Guilleux qui a été Vice-Président des Soldats de France de l'UNC, ainsi que Daniel Chereil, dévoué porteur de drapeau qui ont tous deux quitté



notre bureau. Nous avons accueilli Jean-Louis Evrard accepté par le vote des adhérents. Notons des noces de diamant : André et Marie-Joseph Prodhomme, ainsi que Jean et Odette Guillaume le 16 avril, Amand et Marie Prodhomme le 23 avril et Mr et Mme Jean-Marie Groussard de Fougères le 30 juillet. Ce rassemblement s'est prolongé par un repas à la salle Prélude.

Monsieur le Maire a remis un diplôme et une médaille de porte-drapeau pour 20 années de service à Monsieur Jean Guillaume lors de la commémoration du 8 mai.

L'UNC remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont assisté et celles qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation : Mr le Maire, la fanfare, la chorale, les enfants, les porte-drapeaux, Serge et Mathys Chesnay et Mme Monique Goussin.

Le Président, André MARTEAU

CLUB DU SOURIRE

Le jeudi 25 mai 2023, 52 membres ont pris le car à 6h en direction de Saumur pour passer une journée conviviale : spectacle équestre du Cadre Noir, déjeuner dans une ancienne cave à vin, visite de la cave Veuve Amiot, ensuite balade en petit train dans les rues de Saumur. Retour vers 21h.

Un nouveau cours de danse en ligne ouvrira à compter du 13 septembre 2023. (Madison, Country, Bachata, Sirtaki, Zouk, Cumbia, Disco, ...etc). Le mercredi 18 h, salle Prélude. Pour tous renseignements Monique CHEVREL Tel : 06 42 66 42 59

Toutes nouvelles adhésions sont les bienvenues.
Gisèle TIENNOT





ALIZART' IN BOX

L'association où l'on conjugue ses talents



Alizart in box invitée par Les Fées Chrysalides, les 13 et 14 mai, Salle Prélude à La Chapelle Janson.

Les adhérents d'Alizart'in Box ont eu la chance de présenter près d'une centaine de leurs œuvres aux côtés des Fées Chrysalides, les 13 et 14 mai à La Salle Prélude, nous les en remercions.

Les visiteurs ont pu apprécier des dessins animaliers, des portraits, des sculptures, des paysages, au crayon de bois, crayons de couleurs, au Bic, des aquarelles, des découpages, des collages... Cette expo très diverse a pu faire apprécier leurs sens de la diversité, de la multi-technique, de l'observation, l'attachement à la nature pour certains. Ce groupe, c'est aussi un lieu d'échange, on y refait le monde au gré de l'actualité, on y fait des découvertes. Si vous tendez l'oreille, vous pourrez saisir des petits accents britanniques. La détente, la convivialité, le plaisir, sont les maîtres mots de cette petite association collégiale.

Renseignements et inscriptions
au 06 14 86 78 73/06 19 85 99 24



LES FÉES CHRYSALIDES



Après 4 ans et 1/2 d'attente, avec une interruption de 1 an 1/2, le Covid étant passé par là..., nous avons eu plaisir à nous retrouver pour organiser une nouvelle exposition. Cette année le thème choisi était « les 4 saisons ». Une centaine d'ouvrages, réalisés depuis 2018, étaient présentés et répartis dans les différents espaces créés pour l'occasion et représentant chacun une saison.

Un espace démonstration peinture sur soie venait compléter de façon plus pratique les explications théoriques données pendant la visite. C'est ce qui a particulièrement intéressé les enfants de l'école de La Chapelle Janson, venus nous visiter le vendredi après-midi. Ce fût un moment d'échange très intéressant, les enfants étant très curieux d'activités nouvelles !

Nous reprendrons au mois de septembre 2023, au rythme d'un lundi toutes les 2 semaines et nous souhaitons à tout le monde un bel été.

Marie-Line GARNIER
tel : 06.23.46.16.56
mail : mline35@neuf.fr





Jocelyne Delaunay est venue présenter les techniques de scrapbooking et Pascal Deshayes, retraité SNCF, a amené sa maquette ferroviaire, présentée au public pour la première fois.



À VENIR AU CENTRE CULTUREL DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION

➤ **OUVERTURE DE SAISON - 29 SEPTEMBRE**

Lancement de la saison avec le spectacle de **cirque**
Le Membre fantôme de la C^{ie} Bancale.

- Bar et restauration dès 18h
- Atelier sérigraphie à 18h, 18h30, 19h et 19h30
- Découverte de la saison 23-24 en vidéo à 20h
- Spectacle à 20h30
- Réservation conseillée



Contact
resa.ccjd@fougeres-agglo.bzh
02 99 94 83 65



 Vous habitez ou êtes né (e)
à la Chapelle-Janson
et votre année de naissance
se termine par 3
(2013—2003—1993 ...1923)

*Réservez votre journée
pour la Classe 3*

Samedi 7 octobre 2023
à partir de 16h

Pour vous inscrire :
tél. : 02.99.95.25.49



Pour Noël, nous recherchons un sapin pour la Place de l'église

Contact : Mairie 02.99.95.20.92



Associations



pour tous, toute la vie, partout

Une plateforme à destination des aidants accompagnant un proche en fin de vie est née : la PSAPA !

La PSAPA, c'est quoi ?



Inauguré en février 2023, ce dispositif innovant est porté conjointement par la Fédération ADMR d'Ille-et-Vilaine et KARIATEAM. Dénommée PSAPA (**Plateforme de Soutien et d'Accompagnement des Proches Aidants**), elle rend possible l'accès à l'information, à la formation et au soutien des aidants accompagnant un proche en « fin de vie ».

De quoi parle-t-elle ?

La plateforme a été conçue autour de plusieurs thématiques auxquelles l'aidant est confronté lors de l'accompagnement d'un proche en fin de vie.

On peut y retrouver l'annonce du diagnostic, les droits des personnes en fin de vie, les aides (techniques, financières, juridiques) auxquelles l'aidant peut prétendre afin de lui permettre de disposer de clés pour concilier sa vie professionnelle et /ou sociale. Enfin nous expliquons le rôle de l'aidant dans la phase terminale, ainsi que les premiers gestes et démarches à effectuer après la perte de son proche.

Vous souhaitez avoir des informations sur la fin de vie ?

N'hésitez pas à vous connecter sur la plateforme. Elle est gratuite et accessible 24h/24.

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



Pour tout renseignement supplémentaire :

Maëva GUERIN

Chargée de projet PSAPA - Plateforme de Soutien et d'Accompagnement aux Proches Aidants (PSAPA)

📞 06.49.62.77.76 - ✉ maeva.guerin@admr35.org



GUIDON D'OR



Le podium de l'arrivée de la dernière course des Seniors.

Rendez-vous le Dimanche 17 Septembre 2023

Course Cadets et Seniors - Ex-Seniors 3 et Juniors - 13 h 30 U 17 - 15 h 30 U 19
et la traditionnelle Galette-Saucisse



URBANISME



Permis de construire

- HERCEND Lionel – 16 rue des Frères Groussard – Construction d'une maison individuelle
- HUCHET Charlene et LEROY Anthony – 2 La Croix du Tertre - Aménagement d'un logement
- FOUCAULT Adrien et JOURDAIN Audrey – 8 La Ruelle – Rénovation et agrandissement d'une maison
- DANDIN Jean-Claude et Yvette – 5 rue Florence Arthaud – Construction d'une maison d'habitation

Déclarations Préalables

- RETE Adrien – 28 L'Épine – Le remplacement de la véranda
- MONTEBAULT Michel – Le Haut Plantis – L'abattage d'arbres et compensation
- GROUSSARD Michel – Les Grandes Rottes – L'abattage d'arbre et compensation
- GOISET Mickael et Martine – 3 rue des Charmilles – Le bardage d'un pignon en ardoises
- LAPERSONNERIE Laurent - 1 rue des Prunus – La création d'un préau
- OYER Christophe – La Lande Nouvelle – La fermeture d'un hangar
- BOULAIS Martine – 2 Montfié – La création d'un velux de toit
- JOURDAIN Audrey – 8 La Ruelle – L'abattage d'arbres et compensation
- GUILLAUME Vincent – 7 rue des Noisetiers – L'installation de fenêtres de toit
- GAEC DUHAMEL-SORIN – Le Petit Beaulot – Pose d'une centrale photovoltaïque sur bâtiment agricole
- VAYSSIERES Léopold – 27 La Templierie – La construction d'un carport avec panneaux solaires
- PETITPAS Valérie – 17 La Jumelais – Extension maison d'habitation
- EARL LA MASSURIE – La Massurie – Abattage et création de talus et haie bocagère
- GOISET Mickael et Martine – 3 rue des Charmilles – La fermeture du hall d'entrée
- BOISSEAU Fabrice et Manuela – 3 rue des Noisetiers – Extension préau



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALÈMENT :
DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :
DP

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Congés d'été et nouvelles activités



LES CONGÉS D'ÉTÉ

**BOULANGERIE PATISSERIE
FRANCK ET MAGALI OLLIVIER**
Du 14 août au 04 septembre inclus
Dépôt de pain « Chez Anne et Régis »

RESTAURANT « LA PETITE AUBERGE »
Du 24 juillet au 14 août inclus

GARAGE LEBRETON
Du 12 août au 20 août inclus

**VP CHEF AT HOME
TRAITEUR EVENEMENTIEL**
Du 07 août au 21 août inclus

BAR RESTAURANT « LE RELAIS »
Du 31 juillet au 27 août inclus

**CHEZ ANNE ET RÉGIS
TRAITEUR, ÉPICERIE, RELAIS POSTE**
Réouverture prochaine

**SALON DE COIFFURE
ATELIER DU BEL'HAIR**
Du 5 août au 28 août inclus

BRAULT TRAITEUR
Du 5 août au 20 août

MAIRIE

La mairie reste ouverte pendant l'été, sauf les samedis matins du 15 juillet au 19 août 2023.

NOUVELLES ACTIVITÉS

MADemoiselle S
VENEZ DECOUVRIR LE NOUVEAU INSTITUT
À LA CHAPELLE JANSON

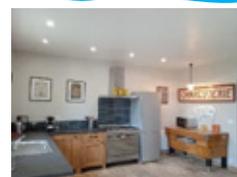
ÉPILATIONS
BEAUTÉ DES ONGLES & DU REGARD
SOINS DU VISAGE
SOINS DU CORPS

SYNDICAT D'ÉPILATION
3, RUE DE L'ARMOISELLE
35133 LA CHAPELLE-JANSON



Gîte "L'Eclardière"

Contact : Yannick DORES-LERAY,
Château de Montbault, 06 07 88 61 56,
yannick.dores@gmail.com
www.chateau-de-montbault.com



Céline Monin
Psychologue clinicienne

Thérapie EMDR

06.50.66.04.51

Consultations sur rendez-vous

3, rue de Nazareth
35133 La Chapelle-Janson
monin.c06@gmail.com



Le Panier de l'océan, vente de poissons, coquillages et crustacés tous les mercredis matin, place, face à l'église. Possibilité de passer commande pour une livraison le mercredi.
Contact : Jean-Luc SAUSSEREAU
Tél : 06.62.75.05.90

Le Conseil Municipal souhaite à chacun la bienvenue et une belle activité



Naissance



Judith LALLEMENT	10, rue Bel Orient	le 8 décembre 2022
Victoryne PINCON	3, La Basse Vilaine	le 07 janvier 2023
Astrid MARCHESSE	5, rue des Mirettes à Ernée	le 17 février 2023
Ombeline BERNARD BOUÉ	18, La Maison Blanche	le 22 février 2023
Nadjib SOLTANI	4, La Templerie	le 24 février 2023
Malone GALIBOURG	17, rue des Noisetiers	le 23 mars 2023
Roma MOUNIER	6, rue du Bas Bourg	le 18 avril 2023

Mariages



GNIMAGNON Arnaud et PAYET Sonia	le 20 mai 2023
LEBOUTEILLER Cédric et QUÉRÉ Gwenaëlle	le 17 juin 2023
TOURNELLE Gaëtan et CLOSSAIS Maëlla	le 24 juin 2023

Décès



HORNECKER épouse BAHU Simone, 91 ans	Vitré	le 30 décembre 2022
ROUSSEL épouse COUASNON Anne-Marie, 88 ans	5, La Caronnière	le 4 janvier 2023
DELAUNAY Louis, 74 ans	5, La Pasquerie	le 07 février 2023
BAZIN Sébastien, 46 ans	2, résidence des Vallées	le 20 mars 2023
PARIS Michel, 72 ans	29, rue de Nazareth	le 30 mars 2023
LEGAY épouse DELAHAYE Denise, 86 ans	4, La Houdinai	le 08 avril 2023
LEPÉCULIER Christian, 65 ans	46, résidence des Vallées	le 18 avril 2023
ROUSSEL épouse COUASNON Odile, 83 ans	Fougères, EHPAD de La Chesnardière	le 26 avril 2023
AZÉ Joseph, 92 ans	8, rue de Cimette	le 26 mai 2023

Les Numéros utiles



Maison de santé

8 RUE DES PRUNUS

Médecins

Romain CHEVALLIER

Frédéric DELEPINE

Tél 02 99 97 18 85

Infirmière en pratique avancée

Delphine FLOURIOT

Tél 02 99 97 18 85

Infirmières

M-Thérèse EVRARD

Sylvie FERRON

Anne-Hélène LOCHIN (Remplaçante)

Tél 02 99 95 28 29

Psychologues

Alexandra WINTER

Tél 06 41 22 60 87

Kinésithérapeutes

Valentin et Julia PANAÏTÉ

Tél 02 57 70 01 05 / 06 11 37 74 50

Orthophoniste

Jennifer BANVILLE

Tél 02 57 70 00 09

jbanville.ortho@gmail.com

Diététicienne

Jessy MARTINE-GESLAND

Tél 06 07 28 40 40



Samedi 1er juillet 2023	Concours de palet régional
Jeudi 6 juillet 2023	Club du Sourire – Repas
Samedi 2 septembre 2023	Concours de palet communal (à Fleurigné)
Dimanche 10 septembre 2023	Vide Grenier – Comité des Fêtes La Jansonnaise
Dimanche 17 septembre 2023	Guidon D'Or - Courses cyclistes
Dimanche 1 ^{er} octobre 2023	Club du Sourire – Bal
Jeudi 5 octobre 2023	Club du Sourire - Repas
Samedi 7 octobre 2023	Classes 3
Mardi 17 octobre 2023	Club du Sourire – Belote
Dimanche 29 octobre 2023	Braderie de l'Enfance
Dimanche 5 novembre 2023	UNC - Repas
Samedi 18 novembre 2023	Guidon d'Or - Choucroute
Jeudi 23 novembre 2023	Club du Sourire – Repas / AG
Vendredi 1 ^{er} décembre 2023	Téléthon
Vendredi 15 décembre 2023	APEL – Spectacle de Noël
Jeudi 7 décembre 2023	Club du Sourire – Bûche de Noël
Samedi 9 décembre 2023	Marché de Noël – Comité des Fêtes La Jansonnaise

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : 15

Police Secours : 17

Enfance maltraitée : 119



ADMR

13, avenue de Bretagne

35133 Fleurigné

Tél 02 99 95 31 90



PHARMACIE

Olivier BOUILLON

2, Place de la Mairie

Tél 02 99 17 85 46

Horaires

Du lundi au Vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 19h15

Samedi : 9h – 12h30

Fermé le dimanche



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

ANNEXE 1 - I.C.S. - Page 8 sur 100 - Réf. : 2014-04-001-0-0

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

